

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-98

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2015, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-98

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE «ENTREPRENEUR ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION» (PAYSAGISTE, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE) PRÉVU AU 11 745, AVENUE LUCIEN-GENDRON, SUR LE LOT 1 076 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 10^e jour du mois de février 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat